

January 4, 2022

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision makers

Re: COVID-19 Update #90

We thank everyone for their continued support, and would like to share the following updates:

COVID-19 Outbreak Status Update

Pioneer Manor has received confirmation of additional positive COVID-19 cases. Currently, five (5) residents, and twelve (12) staff members have tested positive for COVID-19. The residents who tested positive and all high-risk close contacts identified through contact tracing remain in isolation with droplet precautions and will continue to receive tray service for all meals. The residents' families have been notified of these results. All affected staff members are self-isolating and will return to work when cleared by Public Health. As a result of the new cases, Public Health Sudbury and Districts has confirmed that the facility-wide outbreak status will be extended for a minimum of 14 days. All residents and staff members will be re-tested on Wednesday, January 5, 2022, and results will be shared as information becomes available.

Visiting Loved Ones

We would like to remind all visitors of the importance of following the requirements of the Ministry's COVID-19 Visiting Policy and Directive #3. Surveillance testing, active screening, infection prevention and control (IPAC) practices, hand hygiene, physical distancing and use of personal protective equipment (PPE) are important measures that will help keep residents, staff and visitors safe. In addition, **all visitors are required to wear a surgical mask and goggles at all times** while in the Home. Please ensure that your mask covers **both your nose and mouth**. Further, visitors are not permitted to eat or drink while in the Home. As outlined in the Essential Caregiver package, failure to comply with IPAC measures may result in suspended visiting privileges.

Due to the increased number of COVID-19 cases in the Home and to ensure accuracy of contact tracing, visiting loved ones is being limited to **resident rooms** at this time. If an essential caregiver is assisting with meals or activities of daily living that cannot be completed in the resident's room, they may assist within the Home Area only. During an outbreak, residents may have one (1) essential caregiver visit at a time. Please see attached chart with a summary of changes regarding visiting, resident absences and immunization requirements.

Respiratory Outbreak Status – Killarney Home Area

We are pleased to share that the five (5) residents identified with respiratory symptoms in the Killarney Home Area are no longer symptomatic. Public Health Sudbury & Districts has declared the outbreak "over" effective today, and isolation has been discontinued for these residents.

Updated Public Health Measures

The Ministry of Long-Term Care (MOLTC) has mandated that all eligible staff, volunteers, students, and support workers have a third dose of a COVID-19 vaccine (i.e., booster) by January 28, 2022 unless stipulated. All individuals 18 years of age and older in Ontario are eligible to receive a booster dose of a COVID-19 vaccine 84 days after completion of a primary COVID-19 vaccine series (i.e., two doses).

- If you received your second dose on or before November 4, 2021, you must show proof of a third dose by January 28, 2022.
- If you received your first dose on or after November 5, 2021, you must show proof of a second dose by February 21, 2022, and your third dose by May 23, 2022.

- Effective today, Long-term Care Homes are required to view proof of vaccination through the Verify Ontario app. All visitors must present an enhanced COVID-19 vaccine certificate with QR code. To download your enhanced vaccine certificate with QR code, visit <https://covid-19.ontario.ca/get-proof/> or call the Provincial Vaccine Contact Centre at 1-833-943-3900 to have your vaccine certificate mailed.

Booking Vaccine Appointments

- Individuals can book an appointment online at <https://covid-19.ontario.ca/book-vaccine/>. For pharmacy locations and booking information, visit <https://covid-19.ontario.ca/vaccine-locations>.
- Individuals can also call 705.674.2299 (toll-free: 1.800.708.2505). The call centre is open Monday to Friday between 8 a.m. and 6 p.m.

We would like to thank you for your understanding and patience as we navigate government directives related to COVID-19. Please continue to self-monitor for COVID-19 symptoms and contact the Assessment Centre at 705-671-7373 if you experience symptoms. Should you have any questions, or require additional information, please do not hesitate to contact us at pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincerely,



Aaron Archibald
Director, Long-Term Care Services

c.c.: Councillor Geoff McCausland, Chair, Community Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dr. Maurice St. Martin, Medical Director
Andrée Quesnel, Nicole Jacklin, Managers of Resident Care
Dianna Foster – Family Council
Maria Aprea – Resident Council

Summary of Requirements for Visiting, Absences, and Social Gatherings

Requirements		Fully Immunized*	Partial/Unimmunized*	Outbreak/Resident in Isolation
Visitors *surgical masks required at all times and eye protection where indicated *eating and drinking not permitted in the Home	Essential Caregivers Max. 2 designated (unless previously designated). Caregivers designated after Dec. 15, 2021 must be fully vaccinated. Max. 2 per resident at a time (unless in outbreak or quarantine) ** For COVID-19 vaccination requirements see chart below**	-If visiting a fully immunized resident , may have physical contact, including for non-care-related reasons. -Surveillance testing required every second day	-Surveillance testing required every second day -Physical distancing (2 m) when not providing direct care -Visits must occur in resident's room	-May support in resident's room (max 1 per visit)
	General Visitors	Not permitted, unless visiting a resident receiving end of life care.		
Absences *surgical mask required *follow IPAC active screening on return *testing and isolation requirements as set out in Directive 3 apply	Medical/ Compassionate/Palliative /Essential	Permitted		
	Short term Social (Day) (<24 hours)	Not Permitted		
	Temporary Social (2+ days/overnight)	Not Permitted		
Social Gatherings *Residents wear masks if tolerated, IPAC adherence, cleaning prior/after	Organized events/social gatherings	-Maintain same activity groups as much as possible -Group activities/programs continue -Large facility-wide programs/events are still on hold	-Individual/door-to-door programming only for area(s) in outbreak and isolated residents	
Dining	Communal Dining	-Consistent seating of residents at same table -2 m distancing between diners at different tables (if possible) -Fully immunized visitors may assist fully immunized residents with their meals	-In-suite dining	

Essential Caregiver COVID-19 Immunization Mandated Requirements

Third Dose Requirements Essential Caregivers who have received their second dose of an approved mRNA COVID-19 vaccine:	
On or before November 4, 2021	-Must show proof of receiving their third dose COVID-19 vaccine by January 28, 2022 to be granted access into the Home.
On or after November 5, 2021	-Must show proof of their second dose vaccine by February 21, 2022 to be granted access into the Home. -Must show proof of their third dose vaccine by May 23, 2022 to be granted access into the Home.

If visitor refuses to disclose their vaccination status, they are considered unimmunized and denied entry into the Home.

Le 4 janvier 2022

Objet : Quatre-vingt-dixième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous remercions tout le monde de leur soutien continu. Cela dit, nous aimerions partager les mises à jour suivantes avec vous :

Mise à jour sur l'éclosion de COVID-19

Le Manoir des pionniers a reçu une confirmation que d'autres personnes ont obtenu des résultats positifs à un test de dépistage de la COVID-19. À l'heure actuelle, cinq (5) résidents et douze (12) employés ont obtenu des résultats positifs à un test de COVID-19. Les résidents aux résultats positifs et tous leurs contacts étroits à risque d'exposition élevé, que nous avons identifiés par l'entremise de la recherche des contacts, demeurent en isolement avec des précautions contre l'exposition aux gouttelettes et continueront de prendre tous leurs repas dans leur chambre. Nous avons informé les familles des résidents de ces résultats. Tous les employés concernés s'auto-isolent à la maison et ne reviendront pas au travail jusqu'à ce que Santé publique Sudbury et districts les y autorise. En raison des nouveaux cas, Santé publique Sudbury et districts a confirmé que l'éclosion à l'échelle du foyer sera prolongée pendant au moins 14 jours. Tous les résidents et les employés subiront un nouveau test le mercredi 5 janvier 2022. Les résultats de ces tests seront partagés avec vous dès qu'ils seront disponibles.

Les visites avec vos proches

Nous tenons à rappeler à tous les visiteurs combien il est important de respecter les exigences que le ministère a établies dans sa politique concernant les visites durant la pandémie de COVID-19 et sa Directive n° 3. L'administration de tests de surveillance, le dépistage actif, les pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI), l'hygiène des mains, l'éloignement physique et le port d'équipement de protection individuelle (ÉPI) sont d'importantes mesures qui nous aideront à protéger les résidents, les employés et les visiteurs. Notez aussi que **tous les visiteurs sont tenus de porter un masque chirurgical et des lunettes de protection en tout temps** dans le foyer. Veuillez vous assurer que votre masque **vous couvre à la fois le nez et la bouche**. Enfin, notez qu'il est interdit aux visiteurs de manger et de boire durant leur visite dans le foyer. Comme l'indique la trousse d'information des personnes soignantes essentielles, tout défaut de suivre les pratiques de PCI pourrait entraîner la suspension des privilèges de visite.

En raison du nombre accru de cas de COVID-19 dans le foyer et afin de favoriser la recherche des contacts, les visites avec vos proches doivent se dérouler uniquement **dans la chambre des résidents** en ce moment. Si une personne soignante essentielle aide un résident avec ses repas ou avec des activités quotidiennes qui ne peuvent pas être entreprises dans la chambre du résident, cette aide peut être livrée uniquement dans l'aire résidentielle du résident. Durant une éclosion, les résidents peuvent recevoir la visite d'une (1) seule personne soignante essentielle à la fois. Veuillez consulter le tableau ci-joint pour un résumé des changements apportés aux exigences relatives aux visites, aux absences et à la vaccination.

Mise à jour sur l'éclosion d'infections respiratoires – aire résidentielle Killarney

Nous sommes ravis de vous informer que les cinq (5) résidents qui présentaient des symptômes respiratoires dans l'aire résidentielle Killarney ont connu un soulagement de leurs symptômes. Santé publique Sudbury et districts a déclaré la fin de l'éclosion aujourd'hui et tous ces résidents ont pu rompre leur isolement.

Nouvelles mesures de santé publique

Le ministère des Soins de longue durée a ordonné que tous les employés, les bénévoles, les étudiants et



les travailleurs de soutien qui sont admissibles à une troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19 (dose de rappel) doivent obtenir cette dose d'ici le 28 janvier 2022 à moins d'indication contraire. Toutes les personnes de 18 ans et plus en Ontario sont admissibles à recevoir une dose de rappel d'un vaccin contre la COVID-19 84 jours après avoir reçu les deux doses principales d'un vaccin contre la COVID-19.

- Si vous avez reçu votre deuxième dose le 4 novembre ou avant, vous devez présenter une preuve de votre troisième dose d'ici le 28 janvier 2022.
- Si vous avez reçu votre première dose le 5 novembre ou après, vous devez présenter une preuve de votre deuxième dose d'ici le 21 février 2022 et de votre troisième dose d'ici le 23 mai 2022.
- À compter d'aujourd'hui, les foyers de soins de longue durée doivent vérifier les preuves de vaccination au moyen de l'application VérifOntario. Tous les visiteurs doivent présenter un certificat de vaccination amélioré muni d'un code QR. Pour télécharger votre certificat de vaccination amélioré muni d'un code QR, veuillez visiter le site <https://covid-19.ontario.ca/obtenir-preuve/>. Vous pouvez aussi appeler l'InfoCentre provincial pour la vaccination, au 1 833 943-3900, pour demander que l'on vous envoie votre certificat par la poste.

Rendez-vous pour obtenir un vaccin

- Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne à <https://covid-19.ontario.ca/rendezvous-vaccin/>. Pour prendre connaissance des emplacements des pharmacies et des renseignements pour prendre rendez-vous, visitez le site <https://covid-19.ontario.ca/emplacements-pour-la-vaccination>.
- Vous pouvez aussi appeler le 705 674-2299 (sans frais : 1 800 708-2505). Le centre d'appels est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h.

Nous tenons à vous remercier de votre compréhension et de votre patience alors que nous naviguons les directives gouvernementales relatives à la COVID-19. Veuillez continuer de vous auto-évaluer pour tout symptôme de la COVID-19 et communiquer avec le Centre d'évaluation, au 705 671-7373, si vous présentez des symptômes. Si vous avez des questions ou si vous désirez obtenir des renseignements additionnels, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous à pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur, Services de soins de longue durée

- c. c. Conseiller Geoff McCausland, président, Comité des services communautaires
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
D^r Maurice St. Martin, directeur médical
Andrée Quesnel et Nicole Jacklin, gestionnaires des soins aux résidents
Dianna Foster – Conseil des familles
Maria Aprea – Conseil des résidents

Résumé des exigences pour les visites, les absences et les rassemblements sociaux

Exigences		Visiteur entièrement immunisé*	Visiteur partiellement immunisé ou non immunisé*	Éclosion / Résident en isolement
Visiteurs *Doivent porter un masque chirurgical en tout temps et une protection oculaire selon les indications. *Il est interdit de manger et de boire dans le foyer.	Personne soignante essentielle - Max. de 2 personnes soignantes désignées (à moins que davantage de personnes n'aient été désignées auparavant). Les personnes soignantes désignées après le 15 déc. 2021 doivent être entièrement immunisées. - Max. de 2 personnes par résident à la fois (sauf en situation d'éclosion ou de quarantaine). **Pour les exigences relatives à la vaccination contre la COVID-19, voir le tableau ci-dessous.**	- Visite avec un résident entièrement immunisé : Peut avoir des contacts physiques au-delà de ce qui est requis par les soins. - Doit subir un test de surveillance tous les deux jours.	- Doit subir un test de surveillance tous les deux jours. - Doit maintenir une distance physique de 2 m si aucun soin direct n'est donné. - La visite doit se dérouler dans la chambre du résident.	- Peut offrir du soutien dans la chambre du résident (max. de 1 par visite).
	Visiteur général	Visite interdite , sauf pour les résidents recevant des soins de fin de vie.		
Absences *Doit porter un masque chirurgical. *Doit suivre les pratiques de CPI et subir un dépistage actif à son retour. *Doit subir un test et s'isoler conformément à la Directive n° 3.	Absence pour raisons médicales / humanitaires / palliatives / essentielles	Absence autorisée		
	Absence de courte durée pour raisons sociales (sans nuitée) (<24 heures)	Absence non autorisée		
	Absence temporaire pour raisons sociales (2 jours ou plus avec nuitée)	Absence non autorisée		
Rassemblements sociaux *Les résidents doivent porter un masque s'ils peuvent le tolérer et suivre les pratiques de CPI. Un nettoyage est requis avant et après.	Événements organisés / rassemblements sociaux	- Il faut maintenir les mêmes groupes dans toute la mesure du possible. - Les activités/programmes de groupe se poursuivent. - Les programmes/activités à l'échelle du foyer demeurent suspendus.	- Programmation individuelle ou de porte à porte uniquement dans les aires en éclosion ou avec les résidents en isolement.	
Repas	Repas communaux	- Chaque résident doit s'asseoir à la même place à la même table. - Il faut maintenir une distance de 2 m entre les différentes tables (si possible). - Les visiteurs entièrement immunisés peuvent aider les résidents entièrement immunisés à manger.	- Repas dans la chambre.	

Exigences obligatoires relatives à la vaccination contre la COVID-19 pour les personnes soignantes essentielles

Exigences concernant une troisième dose	
Les personnes soignantes essentielles qui ont reçu leur deuxième dose d'un vaccin approuvé à base d'ARNm contre la COVID-19 :	
Le 4 novembre 2021 ou avant	- doivent présenter une preuve d'avoir reçu leur troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19 d'ici le 28 janvier 2022 afin de pouvoir entrer dans le foyer.
Le 5 novembre 2021 ou après	- doivent présenter une preuve d'avoir reçu leur deuxième dose d'un vaccin contre la COVID-19 d'ici le 21 février 2022 afin de pouvoir entrer dans le foyer. - doivent présenter une preuve d'avoir reçu leur troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19 d'ici le 23 mai 2022 afin de pouvoir entrer dans le foyer.

Si une personne choisit de ne pas divulguer son statut d'immunisation, elle sera considérée comme étant non immunisée et il lui sera interdit d'entrer dans le foyer.